

La corruption est un virus qui gangrène l'économie d'un pays. Ensemble, combattons-la. Message METOCOB

Nécrologie



Les derniers adieux à Tevi-Benissan les 24^{P2} et 25 septembre à Lomé

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

24 Septembre 2020 N° 289 - Prix 250 F CFA

Pour la sécurité de la navigation maritime



Les piroguiers et pêcheurs sensibilisés ^{P4}

OTR/Concours de recrutement du personnel du cadastre et des agents techniques



Les tests écrits de sélection prévus pour le 17 octobre 2020 ^{P3}

Rentrée scolaire du 26 Octobre 2020 dans le contexte de la Covid-19



Certitude du ministre Atcha-Dedji, crainte des centrales syndicales ^{P3}

Belle performance de la Police Nationale Togolaise

Des malfrats d'un vaste réseau criminel démantelé ^{P4}



Vaccination contre la Poliomyélite

Une campagne s'ouvre le 24 septembre dans Lomé Commune et Maritime

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, organise du 24 au 27 septembre 2020, une campagne de vaccination contre la poliomyélite. Selon l'annonce faite mardi 22 septembre 2020 par la Direction régionale du Grand Lomé, au cours d'une rencontre avec la presse, cette campagne de vaccination se déroulera dans tous les districts sanitaires des régions, Lomé Commune et Maritime.

Il s'agira d'administrer deux (2) gouttes de vaccin anti polio à tous les enfants de 0 à 5 ans,

quel que soit leur statut vaccinal.

« Nous organisons cette campagne de vaccination parce qu'au cours des mois de février et mars 2020, les deux régions ont enregistré huit cas confirmés de poliomyélite. Donc pour contrer cette maladie et protéger les enfants, il est recommandé d'organiser deux tours de vaccination de riposte », a confié à l'Agence de presse AfreePress, Dr Josée APETSIANYI-NAYO, Directrice Régionale de la Santé du Grand-Lomé.

Les vaccinateurs feront



du porte-à-porte dans le strict respect des mesures barrières contre la Covid-19, pour rencontrer les enfants concernés. « Les vaccinateurs ou des relais communautaires vont aller de maison en maison, sur les lieux publics, dans les marchés et dans les églises

pour vacciner les enfants. Et comme nous sommes dans un contexte de pandémie, nous sommes obligés de respecter les mesures de prévention contre la Covid-19 tout au long de cette campagne », a rassuré la responsable.

Cette vaccination est gratuite. La direction régionale de la santé Grand-Lomé a invité les parents à faire vacciner leurs enfants afin d'éradiquer cette maladie.

Pour rappel, la poliomyélite est une maladie infectieuse invalidante causée par un virus. Elle paralyse les muscles des jambes et des bras. Cette maladie qui touche essentiellement des enfants de moins de 5 ans peut être mortelle. Seule la vaccination permet de l'éliminer.

Source : Afreepress

Nécrologie

Les derniers adieux à Tevi-Benissan les 24 et 25 septembre à Lomé

Décédé le 2 septembre dernier à Paris des suites d'une longue maladie, le Secrétaire général de la Présidence, Patrick Tevi-Benissan sera conduit à sa dernière demeure ce vendredi 25 septembre 2020 à Lomé. Vendredi dernier une messe pour le repos de l'âme de l'illustre dis-



paru s'est déroulée à Paris donnant le ton

aux obsèques de ce proche collaborateur de Faure Gnassingbé.

Le programme des obsèques se poursuit à Lomé ce jeudi avec une veillée de prières et de chants à l'église catholique Notre Dame de la Rédemption à Be Klikame.

Le lendemain, 25 septembre à partir de 8 heu-

res est prévue en la même église, une messe d'enterrement, de requiem et d'action de grâce.

Cette messe sera suivie de l'inhumation au cimetière de la plage. Selon les détails, l'enterrement sera fait dans la stricte intimité familiale.

Au lendemain de la disparition de ce cadre de la Présidence togolaise, le Chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé a salué les qualités d'un collaborateur dévoué et loyal de qui il garde le souvenir d'un «homme humble, affable et discret».

La Rédaction

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION
Ezi Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFORMATICIEN
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal**

WARAA
Les Vainqueurs

**chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Rentrée scolaire du 26 Octobre 2020 dans le contexte de la Covid-19

Certitude du ministre Atcha-Dedji, crainte des centrales syndicales

Depuis le 20 mars 2020, le gouvernement a fermé les écoles. Il a par la suite procédé à une ouverture partielle le 15 juin. Cette ouverture n'a concerné que les classes d'examens qui ont heureusement poursuivi les révisions jusqu'à la tenue des différents examens sans incidents majeurs. Actuellement, tous les parents d'élèves et les acteurs de l'éducation ont les yeux fixés sur les conditions de la reprise des activités pédagogiques à partir du 26 octobre pour toutes les classes.

Le ministre de l'enseignement primaire et secondaire, Atcha-Dédji Affoh, rassure qu'une commission a été mise en place pour prendre des mesures qui permettront d'affronter la nouvelle rentrée scolaire dans la sérénité en pleine crise sanitaire. La campagne de sensibilisation est l'une des ac-



tions phares prévues par le gouvernement à l'endroit des élèves avant la rentrée scolaire. « Nous avons prévu des émissions radio, des affiches, des flyers pour sensibiliser les apprenants, les préparer pour cette rentrée », a-t-il fait savoir.

Dans l'optique de la distanciation sociale dans les établissements scolaires, une réduction

des effectifs dans les classes est envisageable. Dans ce sens, le ministre annonce la construction, la réhabilitation et les équipements des salles de classes au niveau des enseignements primaire et secondaire sans oublier l'enseignement technique. « Nous avons souvent plus de 50 élèves par classe, mais aujourd'hui avec le coronavirus, cela n'est

plus possible. C'est ainsi que nous avons demandé aux directeurs régionaux dans chaque région de faire les choses pour qu'on ait une idée sur les effectifs dans chaque établissement. On prévoit construire avant la rentrée des appartements. Nous confectifions de nouveaux table-bancs. Cette distanciation sociale est très importante », a souligné Atcha Dedji Affoh. Il soutient aussi qu'à la reprise, les cours se dérouleront de lundi à Samedi de même que les mercredis soirs.

Pour leur part, les centrales syndicales ont beaucoup de crainte et cherchent d'ores et déjà à discuter avec l'autorité des conditions de reprise. La Coordination des syndicats de l'Éducation du Togo (CSET) demande au gouvernement d'ouvrir les discussions pour plancher sur divers points dont les

dispositions à prendre pour une rentrée apaisée dans le contexte de la crise et la suite du protocole d'accord signé le 19 avril 2018. L'Union des syndicats de l'éducation du Togo (USET) pour sa part sollicite une table de discussion « pour aplanir les divergences et communiquer davantage sur les orientations du gouvernement afin de permettre une rentrée et une année scolaire apaisées. » A cause de la pandémie à coronavirus, de milliers d'enfants pourraient ne pas être scolarisés. Le gouvernement et les acteurs de l'éducation doivent alors travailler rapidement d'arrache pied pour prendre des dispositions qui permettent à tous les élèves de retrouver le chemin de l'école sans risque de contamination.

WARAA

OTR/Concours de recrutement du personnel du cadastre et des agents techniques

Les tests écrits de sélection prévus pour le 17 octobre 2020

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a enclenché un processus de recrutement aux divers postes. Il s'agit notamment du Personnel du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°016/2019/OTR/CG/CSG/DRHFP du 31 décembre 2019 ; des Agents techniques à la Direction des Etudes et de la Planification Stratégique (DEPS), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°017/2019/OTR/CG/

CSG/DRHFP du 31 décembre 2019 et des Agents techniques à la Direction de l'Informatique et des Technologies de l'Information (DITI), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°002/2020/OTR/CG/CSG/DRHFP du 05 mai 2020.

A travers un communiqué, le Commissaire Général de l'OTR porte à la connaissance des candidats présélectionnés à ces différents postes que les tests écrits de sélection se déroulent le samedi



17 octobre 2020 à partir de 7h00 à Lomé et à Kara. Les candidats ayant déposé leurs dossiers au siège de l'OTR et dans les divisions des Impôts de Tsévié, de Kpalimé et d'Atakpamé vont composer dans les centres de Lomé pendant

que ceux ayant déposé leurs dossiers dans les divisions des impôts de Sokodé, de Kara et de Dapaong composent à Kara. A partir du 5 octobre, les listes de répartition des candidats par salle seront disponibles dans les centres

d'écrit et peuvent aussi être consultées sur le site internet de l'OTR (www.otr.tg).

Le Commissaire de l'OTR précise que la consultation des listes, l'accès aux centres et salles du test sont strictement subordonnés au respect des mesures barrières notamment le port de masque, la distanciation sociale, le lavage des mains etc. Les candidats sont invités à se munir de leur carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

La Rédaction

Belle performance de la Police Nationale Togolaise

Des malfrats d'un vaste réseau criminel démantelé

Plusieurs braquages à mains armées sont perpétrés dans notre capitale depuis 2019. On peut citer celui du 12 janvier 2019 aux feux tricolores du marché d'Amoutiévé, celui du 02 juillet 2019 à l'Université de Lomé avec 5 000 000 FCFA emportés, l'opération du 05 mai 2020 à Kodjoviakopé avec 10 500 000 emportés et 34 000 000 emportés lors du braquage du 26 août 2020. Le plus récent est celui perpétré il y a quelques semaines à la société de transport NITAbasée au grand marché de Lomé avec plus de 27 millions de FCFA emportés. Quelques jours après ce braquage spectaculaire, la police togolaise a mis la main sur 3 malfrats appartenant à la « Société de Crimes organisés » et auteurs des braquages susmentionnés. Pour rappel, la Police



**Lt. Col Yaovi OKPAOUL,
DG de la Police nationale**



togolaise avait réussi à arrêter au cours du braquage qui a eu lieu à la société NITA le cerveau de la bande. Il s'agit du Libérien Johnson Prince résidant à Accra. C'est par lui que les 3 autres malfrats ont été arrêtés. Il s'agit de Kwogo John Jerry alias Chairman, Younoussa Kiyou de nationalité nigérienne et Tossavi Kokou de nationalité togolaise. Sur les lieux du braquage, la police avait aussi saisi 2 fusils

AK47, 10 chargeurs contenant au total 292 cartouches de 7,62 mm, ainsi qu'une moto. Selon le Directeur général de la Police nationale, le Colonel Okpaoul, les enquêtes ont permis de saisir 2 Kalachnikovs, 7 chargeurs garnis de 204 munitions de calibres 7,62 mm, 3 motos et 2 voitures et des plaques d'immatriculation de motos. Il indique que ces braqueurs sont membres d'un réseau nommé « Société de cri-



mes organisés ». Il comprend des logisticiens, des informateurs et des opérateurs. Les braqueurs en question entrent en actions après le ciblage des informa-

teurs. Ils sont soutenus par des gens dénommés des « éléments de soutien et d'appui » ayant pour rôle de favoriser leur fuite.

Jack NUKUNU

Pour la sécurité de la navigation maritime

Les piroguiers et pêcheurs sensibilisés

Le ministère des Infrastructures et des Transports organise du 16 au 30 septembre 2020 une tournée de sensibilisation de 700 piroguiers et pêcheurs du littoral sur la sécurité de la navigation maritime et les mesures prises par le gouvernement afin de les protéger contre les accidents de mer. Cette tournée est faite par la Direction des Affaires maritimes avec à la tête M. Hubert Matchonnawé BAKAI. Il est accompagné par des agents de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture, de la

Préfecture Maritime et de la Brigade Maritime. Selon M. BAKAI qui était la semaine dernière dans les zones d'Adisenou et Kodjoviakopé, cette tournée est liée aux événements malheureux survenus récemment au Port de Pêche de Lomé entraînant des pertes en vies humaines. Les sujets abordés au cours des différentes rencontres sont : les mesures de sécurité individuelle et collective en mer ; la pose des balises et l'immatriculation des pirogues ; les



bonnes pratiques de pêche, l'importance des informations météorologiques pour le pêcheur, les mesures à respecter à l'approche des navires, l'hygiène et l'assainissement au Port de Pêche de Lomé. Le Directeur des Affaires

Maritimes a souligné la nécessité des pêcheurs de respecter les mesures de sécurité individuelle et collective pour la sauvegarde de leur vie et le succès de leurs activités. Ces mesures de sécurité passent par l'utilisation

des matériels de pêche adéquats à savoir : des gilets spécifiques, des casques, des gants, des bouées, des balises et un minimum d'éclairage. En ce qui concerne la protection de l'environnement, la Direction des Affaires Maritimes a attiré l'attention des pêcheurs sur la pollution de la mer par l'usage des produits chimiques et les sachets plastiques. A cet effet, elle a fait un don de poubelles, à titre symbolique pour rendre la plage salubre.

La Rédaction

Présidentielle en Côte d'Ivoire: Pascal Affi N'Guessan rejoint l'appel de l'opposition

Le président du Front populaire ivoirien (FPI), l'un des quatre candidats à l'élection présidentielle d'octobre, Pascal Affi N'Guessan, tenait une conférence de presse ce mardi 22 septembre au siège du parti à Abidjan. Absent de la grande réunion de la coalition de l'opposition dimanche dernier, sa position sur le processus électoral était très attendue.

Sa réponse est claire : il rejoint la coalition et l'appel à la « désobéissance civile » du candidat Henri Konan Bédié, en dénonçant la candidature d'Alassane Ouattara à un troisième mandat et en exigeant les réformes du Conseil constitutionnel et de la Commission

électorale indépendante (CEI) avant le premier tour du scrutin. Dans le cas contraire, il retirera sa candidature.

Chemise blanche, costume sombre, Pascal Affi N'Guessan a dressé un tableau inquiétant de la situation politique du pays, en pointant le risque d'affrontements, voire d'une nouvelle guerre civile.

La seule solution, face à un régime qu'il qualifie de « dictatorial », est l'union de l'opposition. Selon lui, « l'heure ne peut pas être aux arrières-pensées, aux règlements de comptes, aux agendas cachés... Il faut être à la hauteur, faire preuve de cet esprit de responsabilité car, je vous le dis avec une immense gravité,



au-delà de nos personnes, par-delà nos différends et nos différences, il y a l'intérêt national, il y a la Côte d'Ivoire. Et l'intérêt national doit primer sur toute autre considération ».

« Je ne serai pas le candidat d'un scrutin tronqué »

Le président du FPI a

dénoncé vigoureusement les décisions du Conseil constitutionnel qui « a franchi une ligne rouge ». Il fustige l'absence de réforme de la CEI et le rejet par le gouvernement des recommandations de la Cour africaine des droits de l'homme.

Il en tire les conclusions en déclarant qu'en cas

de statu quo, il se retirerait de la course présidentielle : « Je ne serai pas le candidat d'un scrutin tronqué, un candidat factice, en d'autres termes. Bien évidemment, pour moi, candidat à l'élection présidentielle, il n'est pas concevable de cautionner de quelque manière que ce soit un processus électoral qui serait par avance truqué et dont le résultat serait calé, bouclé. »

Adhérant à l'appel des forces d'opposition, il enjoint les militants du FPI à se « tenir prêts » à la mobilisation. « Nous irons jusqu'où M. Ouattara veut nous conduire », dit-il dans une formulation elliptique.

RFI

Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**.
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.



Office Togolais des Recettes - OTR

Football africain

Les matches amicaux d'octobre cruciaux mais casse-tête

Les équipes nationales africaines de football vont faire leur retour sur les terrains entre le 5 et le 13 octobre 2020, après près d'une année d'absence à cause du Covid-19. Ces rencontres amicales serviront de grandes préparations pour la suite des qualifications de la CAN 2021 (9-17 novembre) et le CHAN 2020 (16 janvier-7 février 2021). Le contexte sanitaire rend toutefois difficile l'organisation de ces matches amicaux.

Le 15 octobre 2019, l'équipe d'Algérie fêtait son titre de championne d'Afrique dignement en battant la Colombie 3-0 lors d'un match de gala organisé dans le nord de la France. Qui aurait alors pu imaginer que la sélection algérienne, à l'instar de nombreuses autres du continent, ne rejouerait plus pendant près d'un an ?

La pandémie du Covid-19 est entretemps passée par là, empêchant la tenue de rencontres internationales en mars et en juin 2020. Quant à la période de septembre 2020, durant laquelle l'Europe a organisé des matches internationaux, elle a vu l'Afrique passer son tour, après décision de la Fédération internationale de football (Fifa).

Des tests indispensables C'est donc entre le 5 et le 13 octobre, « fenêtre Fifa » réservée aux équipes nationales, que les sélections africaines vont faire leur grand retour

sur les pelouses. Et il y a du travail en perspective : entre le 9 et le 17 novembre, la Confédération africaine de football (CAF) a programmé deux journées de qualifications pour la Coupe d'Afrique des nations 2021. Puis du 16 janvier au 7 février 2021, il y aura le Championnat d'Afrique des nations 2020 réservé aux joueurs locaux, une compétition reportée de neuf mois à cause du coronavirus.

Le temps presse donc pour les pays concernés par ces deux rendez-vous majeurs. Le Cameroun, qui organisera le CHAN 2020 et la CAN 2021 (en janvier 2022...), a ainsi prévu deux stages séparés : un pour les locaux qui joueront le CHAN à domicile, et un autre aux Pays-Bas pour les expatriés qui y affronteront le Japon le 9 octobre. À condition que le Covid-19 ne perturbe pas les plans de la Fédération camerounaise (Fécafoot)...

Un casse-tête organisationnel
Trouver un adversaire n'est déjà pas simple pour les fédérations africaines. En octobre, les sélections européennes seront en effet accaparées par les 3e et 4e journées de la Ligue des nations. En Amérique du Sud, cette période d'octobre servira à débiter les qualifications pour la Coupe du monde 2022. Sans surprise, il y aura donc beaucoup de confrontations interafricaines et quel-

ques matches face à des sélections asiatiques.

Reste également à trouver un lieu pour les stages et les rencontres. Certains pays (Angleterre, France...) se révèlent moins simples d'accès que d'habitude pour les rassemblements, coronavirus oblige. Quelques destinations tirent en revanche leur épingle du jeu, à l'image du Portugal qui pourrait accueillir jusqu'à une dizaine de sélections africaines, le mois prochain. Mais les options, en Afrique, en Asie ou en Europe, ne semblent pas être légion.

Des ténors sans matches ?

À deux semaines de la prochaine fenêtre Fifa, certains pays, et non des moindres, n'ont ainsi toujours pas communiqué leur programme. L'Algérie et l'Égypte n'ont, par exemple, toujours pas dévoilé l'identité de leurs adversaires. Des annonces et précisions sont attendues, cette semaine, un peu partout en Afrique. Quant à des annulations de match à la dernière minute, au vu du contexte sanitaire et des restrictions de voyage, elles ne sont pas à exclure...

MATCHES AMICAUX AFRICAINS*

Mercredi 7 octobre –
Andorre – Cap-Vert, à Andorre-la-Ville
Zambie – Malawi, à Lusaka

Jeudi 8 octobre –

Mozambique – Guinée Bissau, au Portugal
Libye – Comores, en Tunisie
Afrique du Sud – Namibie, lieu NC

Vendredi 9 octobre –

Maroc – Sénégal, à Rabat
Burkina Faso – RD Congo, au Maroc
Congo-Brazzaville – Gambie, au Portugal
Soudan – Tunisie, à Radès
Nigeria – Côte d'Ivoire, en Autriche
Japon – Cameroun, à Utrecht (Pays-Bas)
Ghana – Mali, en Turquie
Mauritanie – Sierra Leone, à Nouakchott.

Samedi 10 octobre –

Guinée – Cap-Vert, à Albufeira (Portugal)
Kenya-Zambie, à Nairobi

Dimanche 11 octobre –

Guinée Bissau – Angola, au Portugal

Mardi 13 octobre –

Guinée - Gambie, au Portugal
Sénégal – Mauritanie, à Thiès
Tunisie – Nigeria, en Autriche
Maroc – RD Congo, à Rabat
Japon – Côte d'Ivoire, à Utrecht (Pays-Bas)
Mali – Iran, en Turquie
Afrique du Sud – Zambie, à Rustenburg
Angola – Mozambique, au Portugal
*Matches dont la tenue a été confirmée par au moins une des deux fédérations concernées.

RFI

PHARMACIES DE GARDE

Du 21/09/2020 au 27/09/2020

- | | |
|---|--|
| Pharmacie ARC-EN-CIEL
Agoé-Telesou, à 50m du Carrefour Margot
+22822 42 50 00 | Sise a Agodeke route d'Aneho
+228 22 45 70 14 |
| Pharmacie BAGUIDA
Face CMS de Baguida
+22822 35 47 77 | Pharmacie LA GRACE
Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoé
+22822 25 91 65 |
| Pharmacie BAH
Face EPP Hedzranawé
+22822 26 03 20 | Pharmacie LA PROSPERITE
Située sur le Bd Eyadéma entre l'immeuble AUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ)
+22822 22 06 22 |
| Pharmacie BONTE
Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol
+22822 36 28 50 | Pharmacie LA REFERENCE
Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madiba
+22822 51 12 12 |
| Pharmacie CLEMENCE
Rte de la Cour d'Appel entre l'Agence CEET d'Agoé et l'Ecole privée La Source
+22870193535 | Pharmacie LIBERATION
Avenue Libération prolongée
+22822 22 25 25 |
| Pharmacie DE LA VICTOIRE
Avenue Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails) Avéjidi - 18 BP 278 Lomé - Togo
+22822457492 | Pharmacie LUMIERE
Agbalépédogan
+22822 25 15 26 |
| Pharmacie DE LUNION
Boulevard Malakassa, face crémérie SAMUDAS - BE - KPOTA
+22822 27 71 64 | Pharmacie MAWUNYO
Agoé-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO
+22822 42 34 64 |
| Pharmacie DEO-GRATIAS
Derrière le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji
+22822 21 23 31 | Pharmacie NOTRE DAME DE MEDJ
Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Galtou - Face Byélos
+22822 20 56 94 |
| Pharmacie DES ETOILES
10 Av. Nouvelle Marche
+22822 21 88 47 | Pharmacie O GRAIN DOR
« Carrefour Zorobar, Grand contournement »
+22822 39 71 01 |
| Pharmacie DES OLIVIERS
Bd. Houphet Boigny
+22822 27 04 34 | Pharmacie SOLIDARITE
Rue Avéjidi vakpossito - Près de la Station Total Totsi
+22822 50 37 07 |
| Pharmacie DES ORCHIDEES
LEO 2000
+22822 51 30 40 | Pharmacie SOURCE DE VIE
Face Collège Protestant
+22822 22 45 71 |
| Pharmacie DU PEUPLE
Marché NUKAFU
22 26 84 22 | Pharmacie Ste RITA
Rue pavée, Doulassamé - Face Hotel SANA
+22822 20 90 16 |
| Pharmacie ELI-BERECA
Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste
+22822 51 22 82 | Pharmacie St PHILIPPE
Sanguera; Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO
+22890673324 |
| Pharmacie EMMANUEL
Face MIVIP Av. Duisburg Kodjoviakopé
+22822 21 30 98 | Pharmacie St PIERRE
Sagboville Hedzranawé. Boulevard Haho
+22822 26 19 73 |
| Pharmacie ESPACE VIE
Agoé Logopé, face bar Plaisir 2003
+22822 32 87 20 | Pharmacie TCHEPSON
Face Terminal du sahel (Togblékopé)
+22822429441 |
| Pharmacie GBEZE
Boulevard Jean Paul II
+22822 26 32 61 | Pharmacie VERTE
Face Ecole du Parti Kikamé
+22822 25 03 26 |
| Pharmacie JAHNAP
A côté de l'EPP Gakli, Djidjolé-Gakli, immeuble Favo
+22822 51 22 86 | Pharmacie VITAS
Située à Agoé Assiyéyé du côté ouest
+22822 25 63 43 |
| Pharmacie LA BARAKA
Agoé LOGOPE; non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP
+22890174928 | Pharmacie ZOSSIME
Zossimé, sur la route de Sanguera près du marché de Zossimé
22870482864 |
| Pharmacie La FLAMME DAMOUR | |

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

La procédure de l'immatriculation foncière au Togo

ESSOHAM KOMLAN LABARI
DIRECTEUR DU CADASTRE DE LA
CONSERVATION FONCIÈRE ET DE
L'ENREGISTREMENT CONSERVATEUR
NATIONAL

I - LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (DCCFE)

La DCCFE est une direction centrale de l'Office Togolais des Recettes (OTR) chargée du cadastrage du territoire national et d'assurer aux titulaires la garantie des droits réels qu'ils possèdent sur les immeubles soumis au régime de l'immatriculation.

I- PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DU CADASTRE DE LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (DCCFE)

Elle comprend trois (3) divisions en son sein et quatre (4) services déconcentrés dans les chefs-lieux de régions.

En ce qui concerne les divisions, on a :

- ♦ La division du cadastre ;
- ♦ La division de la conservation foncière ;
- ♦ La division de l'enregistrement et des timbres.

- PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DU CADASTRE DE LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (DCCFE)

En ce qui concerne les services déconcentrés, on a :

- ♦ La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région des plateaux ;
- ♦ La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région centrale ;
- ♦ La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région de la kara ;
- ♦ La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région des savanes.

N.B. : chaque section régionale est sous la responsabilité d'un conservateur régional nommé le 13 novembre 2019.

II- DÉFINITION DE L'IMMATRICULATION FONCIÈRE

La procédure de l'immatriculation est l'ensemble des formalités qui en tendant à la création du titre foncier, a pour objet de soumettre un immeuble au régime des livres fonciers de la République Togolaise.

III- QUI PEUT REQUÉRIR L'IMMATRICULATION DES IMMEUBLES SUR LES LIVRES FONCIERS ?

Dans la procédure d'immatriculation soumis aux livres fonciers de la République Togolaise, cinq (5) entités de personnes morales ou physiques peuvent demander l'immatriculation à savoir :

- ♦ Le propriétaire acquéreur détenteur des actes de l'administration ;
- ♦ Le copropriétaire chargé de la gestion de l'immeuble indivis ou munis du consentement des autres ayant droits ;
- ♦ Le titulaire d'un droit réel autre que la propriété avec le consentement du propriétaire ;
- ♦ Le tuteur, administrateur ou curateur d'un incapable (invalide) ;
- ♦ Le notaire.

N.B. : peut également requérir l'immatriculation le créancier poursuivant l'expropriation d'un immeuble, sous réserve d'obtention d'une ordonnance du juge.

IV- LES DIFFÉRENTES PIÈCES EXIGÉES DANS LA PROCÉDURE DE L'IMMATRICULATION

Tout requérant de l'immatriculation doit remettre au conservateur de la propriété foncière qui lui en donne récépissé, une réquisition écrite en langue française, signé de lui ou d'un mandataire spécial.

Cette réquisition d'immatriculation comporte :

- Les noms et prénoms, qualité, domicile et état civil du requérant ;
- Une élection de domicile dans une localité du Togo où se trouve l'immeuble à immatriculer ;

IV- LES DIFFÉRENTES PIÈCES EXIGÉES DANS LA PROCÉDURE DE L'IMMATRICULATION

La description de l'immeuble ainsi que des constructions et plantations qui s'y trouvent, la contenance et les limites de l'immeuble à immatriculer ;

- L'estimation de la valeur locative de l'immeuble ;
- L'estimation de la valeur vénale (immeuble non bâti) ;
- Signature de la réquisition demandant au conservateur de la propriété foncière de procéder à l'immatriculation de l'immeuble décrit ;

N.B. : si le requérant ne peut ou ne sait signer, le conservateur certifie le fait au bas de la déclaration qu'il signe en son lieu et place(article 220 du code foncier),

V-LES DIFFÉRENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Dans la procédure d'immatriculation foncière, on distingue deux (2) types d'immatriculation :

- La première immatriculation concerne les parcelles de terrains qui n'ont jamais été immatriculés aux livres fonciers de la République Togolaise ;
- La deuxième immatriculation encore appelée « morcellement ou mutation partielle » a trait à des parcelles déjà immatriculées dont on veut transférer une partie de droit de propriété à une autre personne. Il s'agit là du morcellement du premier titre foncier.

V-LES DIFFÉRENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

A- Première immatriculation

En effet, par décret N° 2019-033/PR du 20 mars 2019 portant création et organisation du guichet foncier unique, il est institué deux (2) voies dans l'immatriculation foncière.

V-LES DIFFÉRENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

1- La voie notariée

Le requérant se présente chez son notaire avec l'acte de vente sous-seing privé, si la vente a été déjà faite, au cas contraire avec son vendeur. Il remet au notaire le plan de la parcelle géo référencée établit par un géomètre agréé, la photocopie de sa carte d'identité, du passeport, de la nationalité ou d'une carte d'électeur. Le notaire reçoit tous ces actes et pièces, les classe au rang de ses minutes et rédige l'acte notarié qu'il fait enregistrer à la division de l'enregistrement de la DCCFE pour s'acquérir de ses droits d'enregistrement.

Suite de la p 7

La procédure de l'immatriculation foncière au Togo

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Il est important de rappeler que l'ordonnance 2020-005 pris par le gouvernement le 30 juillet 2020 fait passer le taux d'enregistrement de 5% à 1.5% en guise de mesure d'accompagnement et d'incitation à l'immatriculation foncière durant la période d'urgence sanitaire liée à la pandémie de corona virus.

Le taux de 1.5% se répartit comme suit :

- 0.6% de droit d'enregistrement ;
- 0.6% de droit d'immatriculation ;
- 0.3% comme taxe additionnelle destinée aux collectivités locales.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Après la liquidation et paiement des droits d'enregistrement, l'acte notarié est enregistré et cacheté par les agents de l'enregistrement. Le notaire garde la minute de l'acte dans ses archives et établit une expédition du dossier qui sera transmis au guichet foncier unique pour liquidation et paiement des droits.

Les différents droits liquidés au guichet foncier unique sont :

- Les droits de bornages contradictoires dont le droit fixe est de 63 000 FCFA pour une parcelle de 600m² (6 ares) ;
- Les prestations du Journal Officiel (JO) fixées à 10 000 FCFA ;
- Les frais de dépôt du dossier (2000 FCFA) ;
- Le droit fixe de 1000.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Signalons que le guichet foncier unique est situé au siège de l'OTR.

Une fois les droits liquidés et payés, le requérant par le biais de son notaire rédige la réquisition d'immatriculation avec toutes les pièces citées plus haut et les transmet au conservateur pour vérification. Après le contrôle du dossier par le conservateur, le dossier est transmis à la section préalable et immatriculation de la division de la conservation foncière de la DCCFE. Un numéro en « cachet rouge » est attribué au dossier par cette section, c'est le numéro de la réquisition d'immatriculation qui servira de liaison entre la division de la conservation foncière et la division du cadastre jusqu'à la création du titre foncier. Une fois le titre foncier créé, ce numéro de réquisition disparaît et un autre numéro définitif est attribué au titre foncier.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Ensuite, le dossier est envoyé à la Présidence de la République et à l'EDITOGO pour la publication de la demande d'immatriculation au Journal Officiel.

Ce journal officiel est fait sur des placards décrivant la situation de l'immeuble, ses limites, sa nature, sa consistance et l'origine de la propriété dont le requérant demande l'immatriculation. Le Journal Officiel dès sa parution est envoyé à la DCCFE qui l'affiche dans ses bureaux d'une part et d'autre part au tribunal et à la préfecture (maintenant à la mairie) de la localité où se trouve la parcelle à immatriculer.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Suivant notre code foncier domanial promulgué le 14 juin 2018, à partir de l'affichage du Journal Officiel, trois (3) mois francs sont donnés à quiconque veut faire opposition à l'immatriculation.

Trois semaines après l'affichage du JO, le dossier est transmis à la division du cadastre qui le programme et le conservateur désigne le géomètre du cadastre pour procéder au bornage contradictoire.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

La date fixée pour cette opération de bornage contradictoire doit être portée à la connaissance du public 20 jours au moins à l'avance, au moyen :

- D'une insertion au Journal Officiel de la République Togolaise ;
- D'un avis transmis aux fins d'affichage au maire de la commune ou au préfet de la localité où se trouve situé l'immeuble ;
- D'une invitation adressée au magistrat, au procureur, au chef canton ;
- D'une convocation adressée au requérant, aux propriétaires vendeurs et aux limitrophes.

VI-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Le bornage contradictoire est effectué à la date fixée par le géomètre désigné à cet effet en la présence de toutes les personnes régulièrement convoquées.

Séance tenante le géomètre dresse un procès-verbal du bornage et le fait signer par toutes les personnes régulièrement convoquées et par lui-même.

Aucune opposition ou demande d'inscription n'est recevable après l'expiration du délais de trois mois, sauf cependant l'observation des délais supplémentaires accordés spécialement aux absents, dans les conditions déterminées par l'article 226 du code foncier.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Au cours du bornage contradictoire, il peut avoir opposition parce que les trois mois accordés par la loi pour faire opposition ne sont pas encore échus. Dans ce cas le conservateur arrête la procédure et renvoie les deux parties devant le tribunal à compétence étendue. Le processus ne pourra se poursuivre que lorsqu'il y aura la main levée d'une des deux parties. Cette main levée est sanctionnée par une ordonnance signée du juge et envoyée au conservateur du lieu où se trouve l'immeuble à immatriculer. Cette main levée permet de dresser le procès-verbal définitif du bornage contradictoire. A l'issue du bornage contradictoire, le géomètre établit le plan définitif de la copie du titre foncier et le fait signer par le chef division du cadastre ou son mandataire (le chef section du bornage contradictoire).

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Ensuite, le dossier est transmis à la division de la conservation foncière pour un contrôle de la régularité des différentes pièces de la procédure (le contrat de vente/l'acte de donation ou de legs, l'accusé de réception signé par le vendeur, de l'acquéreur, du préfet ou du maire, du juge, du greffier en chef ou du procureur de la république). C'est ce qui rend quelque peu long la procédure, mais chaque étape a sa raison d'être sur le plan juridique.

Lorsque tous ces préalables sont remplis, le dossier est envoyé à la saisie des bordereaux analytiques. Le bordereau analytique consiste à faire toute l'historique sur la parcelle à immatriculer (situation de l'immeuble, le vendeur, l'acquéreur, le montant de la transaction etc.). Le bordereau analytique précise aussi que le temps réservé à la possibilité d'opposition est échu (date de conclusion).

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

En vertu de tout ce qui précède le titre foncier est créé et soumis au conservateur qui en fait un dernier contrôle avant d'apposer sa signature par ce qu'il endosse l'entière responsabilité de tout ce qui adviendra.

Après la signature du titre foncier par le conservateur, une copie en est délivré au requérant es qualité acquéreur, ou au notaire pour son mandant.

N.B. : le titre foncier est définitif, intangible (on ne doit pas toucher ni porter atteinte, document inviolable et sacré) et inattaquable : c'est sa valeur juridique.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

2- La voie administrative:

Un formulaire du contrat de vente est dûment signé du vendeur, de l'acquéreur, des témoins des deux parties : il s'agit là d'un contrat sous seing privé homologué par les autorités administratives et judiciaires ou d'une attestation de droit de propriété délivré par le chef canton et le maire de la localité où se situe la parcelle article (220), Une fois munis de ce précieux document et du plan de la parcelle établis par un géomètre agréé, le requérant se présente au guichet foncier unique au siège de l'OTR.

Au niveau du guichet foncier unique, tous les droits sont liquidés et payés sur place comme énoncé plus haut dans la voie notariée et la procédure est la même que celle énoncée plus haut.

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

B- Deuxième immatriculation ou morcellement :

En ce qui concerne la deuxième immatriculation ou morcellement d'une parcelle de terrain ayant déjà un titre foncier, seule la voie est acceptée en vertu de l'article 163 du code foncier.

La seule différence est qu'après la liquidation et paiement des droits au GFU, le dossier n'est plus envoyé pour l'insertion au journal officiel mais, transmis à la division du cadastre pour le bornage contradictoire du morcellement.

NB: Du taux de 4%, on est revenu à un taux de 1.9%, répartis comme suit :

- 0,6% pour les droits d'enregistrement ;
- 1% pour les droits de la conservation ;
- 0,3% pour la taxe additionnelle dédiée aux communes

-LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Seuls le vendeur et l'acquéreur sont convoqués à cette opération et les deux accusés de réception leur sont adressés pour signature. C'est la raison pour laquelle la durée de la délivrance du titre foncier issu du morcellement est relativement plus courte (3 mois environs) par rapport à un titre foncier issu d'une première immatriculation qui varie de 6 à 10 mois.

- CONCLUSION

Chers acteurs intervenant dans le processus de l'immatriculation foncière, chers contribuables, voici présenté d'une manière succincte les différentes étapes soumises à la procédure d'immatriculation d'une parcelle de terrain qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale sur toute l'étendue du territoire national.

C'est le lieu d'informer au public togolais qu'il y a une volonté politique du chef de l'Etat et de son gouvernement par la nomination de cinq conservateurs de la propriété foncière dans les cinq chefs-lieux de régions et d'un conservateur national.

D'ores et déjà, les conservateurs régionaux ont commencé par créer les titres fonciers dans les chefs-lieux de régions. Finis maintenant toutes les tracasseries de quitter Cinkassé pour descendre à Lomé afin d'obtenir un titre foncier pour sa parcelle située à Cinkassé.

Cette décentralisation, voulue par les plus hautes autorités du pays, est faite de justesse pour rapprocher la DCCFE chargée de la délivrance des titres fonciers du public togolais.